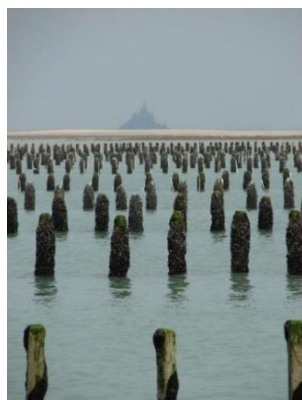


DOSSIER DE PRESSE

Signature du Contrat Territorial et du Projet de Territoire Eau des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne



Vendredi 14 juin 2019 à 11h30

Salle polyvalente d'Epiniac

SYNDICAT DES BASSINS CÔTIERS DE LA RÉGION DE DOL-DE-BRETAGNE

Christophe FAMBON, Président du SBCDol

Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol - Animatrice-Coordnatrice du SAGE

Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur de Bassin versant

Karine HAVARD, Chargée de communication et de pédagogie

☎ 02.57.64.02.55 - ✉ contact@sage-dol.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE	4
DEROULEMENT DE LA SIGNATURE	8
LE CONTRAT TERRITORIAL : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ENJEUX ET PROGRAMME D'ACTION	9
LE SAGE DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL-DE-BRETAGNE	11
LE SYNDICAT DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL-DE-BRETAGNE (SBCDoI)	13

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dol-de-Bretagne, le 6 juin 2019

Signature du Contrat Territorial et du Projet de Territoire Eau des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne le 14 juin 2019 à Epiniac : les acteurs de l'eau s'engagent pour l'amélioration de la qualité des eaux

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) et ses différents partenaires s'engagent aujourd'hui dans un programme d'action de six années (2019 – 2024) pour l'amélioration qualitative et quantitative des eaux des bassins versants côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

La signature du Contrat Territorial et du Projet de Territoire Eau des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne aura lieu le vendredi 14 juin 2019 à la salle polyvalente d'Epiniac en présence des représentants des partenaires financiers et techniques, des représentants du porteur de projet, des maîtres d'ouvrage signataires du contrat et des acteurs locaux.



Ces deux outils contractuels permettront à terme de conforter la préservation des usages du bassin versant, gérer le patrimoine naturel et instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau pour atteindre le bon état écologique des eaux. Cette signature marquera le démarrage de la mise en oeuvre officielle des actions.

Le Contrat Territorial et le Projet de Territoire Eau des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne sont l'aboutissement d'un long travail d'étude et de concertation débuté dès 2016 avec l'ensemble des partenaires du syndicat : maîtres d'ouvrages, acteurs locaux, partenaires financiers et techniques.

Ils permettent la déclinaison opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, document de planification fixant des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant.

➤ Le Contrat Territorial

Le **Contrat Territorial** est un outil technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il est constitué d'un **programme d'action pluriannuel d'une durée de 6 ans** ayant pour finalité la réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Ce programme répond aux objectifs de reconquête du bon état écologique ou du bon potentiel écologique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Le Contrat Territorial des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne s'articule autour de **3 grands volets** :

- **Volet « Milieux aquatiques »** porté par le SBCDol.

Le SBCDol a élaboré un programme d'action sur les milieux aquatiques de ses bassins versants. Celui-ci comporte 39 sites d'actions prioritaires pour les 6 ans à venir (2019 – 2024) et a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Les actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, reprise du lit du cours d'eau...),
- ...

Les travaux seront menés sur la base du volontariat des propriétaires riverains des cours d'eau et chaque propriétaire sera concerté par le syndicat sur les travaux proposés.

- **Volet « Qualité de l'eau, protection de la ressource »** porté par le Syndicat d'alimentation en eau potable Eau du Pays de Saint-Malo (EPSM).

Le périmètre d'action concerne les bassins versants amont des retenues d'eau potable de Beaufort, Mireloup et Landal soit 13 communes (Le Tronchet, Plerguer, Mesnil Roc'h, Meillac, Miniac-Morvan, Bonnemain, Combourg, Lourmais, Epiniac, Tréméheuc, Broualan, la Boussac, Cuguen) et totalisent 111 km² soit environ 1/4 du territoire du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Beaufort (connecté à Mireloup) et Landal, sont deux captages d'eau potable dits "prioritaires" pour l'enjeu "pollution par les pesticides". A ce titre, ils bénéficient d'actions spécifiques agricoles (diagnostics phytosanitaires personnalisés, actions collectives, expérimentations ou nouveaux projets) et non agricoles pour la protection de la ressource en eau (sensibilisation du grand-public et des scolaires, accompagnement des communes qui se traduit par un suivi des pratiques de désherbage et d'entretien...).

- **Volet « Acquisitions foncières et restauration de zones humides sur la mare de Saint Coulban (marais de Dol de Bretagne) »**, porté par la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine (FDC35).

Le secteur concerné par cette action est le marais de Dol situé au sein du site Natura 2000 Baie du Mont Saint-Michel. L'action de la FDC35 sera menée en priorité dans la zone de la mare de Saint Coulban afin de concentrer la maîtrise foncière sur un secteur où la gestion des niveaux d'eau pour le fonctionnement du marais est facilitée par la présence de vannes à clapets.

Les actions consisteront en l'acquisition foncière de zones humides pour garantir, avec des exploitants locaux, une gestion par pâturage extensif ou fauche tardive sans intrant, la gestion des niveaux d'eau restaurant les fonctionnalités hydrologiques du marais. L'ensemble de ces actions sera mené par une démarche amiable avec les propriétaires et les exploitants, en concertation avec les acteurs locaux et le comité de pilotage du contrat.

Le SBCDol est coordinateur du Contrat Territorial à l'échelle des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Les actions menées sur ces trois volets permettront également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE (restauration des cours d'eau et des zones humides, amélioration de la qualité des eaux...) et de soutenir indirectement d'autres enjeux : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

➤ **Le Projet de Territoire Eau**

Le **Projet de Territoire Eau** est un document d'engagement moral proposé par la Région Bretagne qui décrit une stratégie et des actions pour répondre aux objectifs du SAGE. Il décrit une feuille de route partagée avec les divers acteurs du territoire et précise leur engagement vers un but commun. Le Projet de Territoire Eau a été élaboré par le SBCDoI et ses partenaires en parallèle du Contrat Territorial, outil opérationnel.

➤ **Les signataires du Contrat Territorial et du Projet de Territoire Eau**

Les partenaires financiers et maîtres d'ouvrage signataires du Contrat Territorial sont :

- Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- La Région Bretagne
- Le Département d'Ille-et-Vilaine
- Le Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo
- La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- L'Entreprise Ter-Qualitechs
- Le Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35)

Le Projet de Territoire Eau rassemble des signataires souhaitant s'inscrire dans une stratégie commune : collectivités, intercommunalités (communautés de communes et d'agglomération), associations...

➤ **Le montant prévisionnel des actions et travaux**

Le **programme d'action du Contrat Territorial qui sera signé dans un premier temps sur une période de 3 ans (2019-2021)** représente un **montant prévisionnel financier de 2 422 411 €** :

- Volet Milieux aquatiques : 1 475 647 €
- Volet Qualité de l'eau, protection de la ressource : 646 764 €
- Volet Acquisitions foncières : 300 000 €.

Le montant d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'élève à 1 256 566 €. D'autres partenaires, le Département d'Ille-et-Vilaine, le SMG35, la Région Bretagne apporteront une aide complémentaire pour la réalisation de ces actions.

A l'échelle des 6 années de la programmation territoriale 2019-2024 le montant prévisionnel s'élève à 4 187 906 €.



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



Contact presse :

Karine HAVARD, Chargée de communication et de pédagogie

☎ 02.57.64.02.55 - ✉ contact@sage-dol.fr

Pour en savoir plus sur le SAGE et le SBCDol :

www.sage-dol.fr

DEROULEMENT DE LA SIGNATURE

A partir de 11h30 : accueil des participants

11h45 – Discours et présentation du projet

- Message de bienvenue de Mme Sylvie RAME-PRUNAU, Maire d'Epiniac
- Introduction de M. Christophe FAMBON, Président du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol), Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne
- Présentation du Contrat Territorial et du Projet de Territoire Eau par Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice-Coordinatrice du SAGE ; Fabien HYACINTHE, Technicien Animateur de Bassin versant du SBCDol ; Bérangère HENNACHE, Animatrice Coordinatrice bassin versant du syndicat Eau du Pays de St-Malo

Allocutions des partenaires

- M. Martin GUTTON, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Représentant(e) de la Région Bretagne
- Représentant(e) du Département d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Luc BOURGEAUX, Président du syndicat Eau du Pays de St-Malo

12h30 – Signature du Contrat Territorial et du Projet de Territoire Eau

12h45 – Vin d'honneur et cocktail déjeunatoire

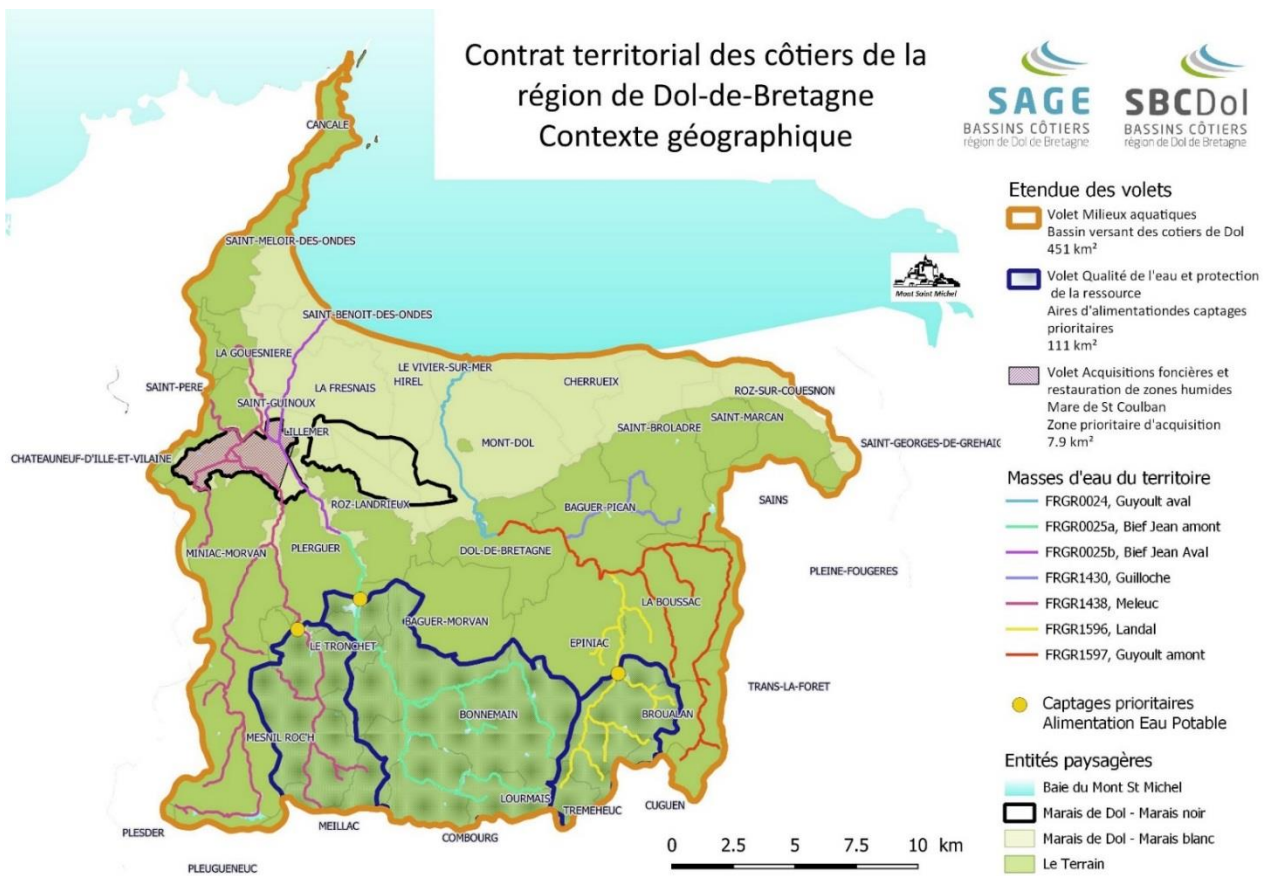


Les personnes invitées à cette cérémonie

- *Les élus du SBCDol, des collectivités et établissements publics du bassin versant.*
- *Les partenaires techniques et-financiers.*
- *Les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (élus, usagers et services de l'Etat).*

La presse est invitée à toute la cérémonie

LE CONTRAT TERRITORIAL : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, ENJEUX ET PROGRAMME D'ACTION



➤ Les milieux et les usages

Les bassins côtiers de Dol de Bretagne sont situés au Nord-est de l'Ille-et-Vilaine. Ils couvrent une surface de 451 km² et se jettent dans la Baie du Mont Saint Michel. Sur ce territoire, on distingue trois entités différentes :

- **Le littoral** est composé d'un vaste estran où est implanté l'essentiel de la production conchylicole de la Baie du Mont Saint Michel. Il constitue également une zone de nurserie pour certaines espèces piscicoles (plie, sole, bar) et comporte de nombreuses plages et points de baignade. En période estivale, cette frange littorale est très fréquentée par l'activité touristique. Dans ce contexte, **cette entité est très sensible à la qualité des eaux.**

- **Le Marais de Dol** borde la frange littorale sur 120 km² et représente 330 km de canaux. Sur ce secteur, la typicité du milieu tient à plus de 1000 ans d'aménagements hydrauliques pour gagner de l'espace sur la mer. On retiendra : une pente inverse depuis le littoral et un niveau inférieur à la mer (risque d'inondation), des canaux à vocation hydraulique (dénoisement pour activité agricole), un marais noir tourbeux au sud-est composé de prairies, un vaste marais blanc composé de dépôts maritimes avec une culture céréalière intensive. Sur cette entité, **l'aménagement et les usages ont considérablement réduit les fonctionnalités naturelles.**

- Le « terrain », en amont du marais, est un espace rural bocager délimité par une cassure schisteuse suivie d'un plateau granitique. Cette unité présente une forte densité de zones humides et de réseaux hydrographiques. Le réseau hydrographique y a été fortement impacté par les aménagements du bassin (rectification, recalibrage, drainage). Les très nombreux étangs (majoritairement de loisir mais pouvant être une ressource AEP de secours) engendrent des impacts conséquents sur les milieux. Ces aménagements, la géologie schisteuse et la pluviométrie confèrent aux cours d'eau un fonctionnement hydrologique avec des débits soutenus en hiver ainsi qu'au printemps et des étiages sévères en été et à l'automne. L'élevage laitier en polyculture-élevage occupe majoritairement la surface agricole. Trois retenues d'eau potable constituées par des barrages alimentent Saint Malo et sont installées sur les vallées granitiques encaissées (retenues de Landal, Beaufort et Mireloup). Elles sont classées captages prioritaires pour le paramètre phytosanitaire et fournissent 950 m³/h à 70 000 abonnés. Les étiages sévères et la pression de consommation en été (afflux touristique) limitent la disponibilité de la ressource en eau, induisant un risque de pénurie à l'automne. Cette unité présente un réel **enjeu de fonctionnalité hydro-morphologique** des cours d'eau ; elle est également **vulnérable sur la qualité et la quantité** de la ressource en eau disponible.

➤ Les enjeux

Le SAGE des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne a identifié 9 enjeux sur le territoire. Hormis le risque de submersion marine, le Contrat Territorial répond plus ou moins directement à 8 d'entre eux :

- Préserver la conchyliculture et les usages littoraux avec une eau de qualité et en quantité,
- Préserver et restaurer le Marais de Dol (biodiversité, usages, paysages) face au changement climatique en assurant une concertation pour une gestion intégrée,
- Restaurer la morphologie des cours d'eau sur les secteurs dont les capacités de résilience sont les plus fortes,
- Ouvrir les cours d'eau aux migrateurs et aux populations piscicoles,
- Réduire les pollutions en amont des captages prioritaires (priorité pour l'enjeu phytosanitaire),
- Amorcer une restauration des têtes de bassin versant en ciblant les travaux apportant un gain qualitatif (à l'année) et quantitatif en période d'étiage (préalable au changement climatique),
- Amorcer et soutenir la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques pour le maintien des usages,
- Concerter, coordonner et initier une cohérence des différentes politiques publiques de l'eau.

➤ Le programme d'action

Le programme d'action est réparti selon différents volets (Milieux aquatiques, Pollutions diffuses, Acquisition foncière). Il respecte les enjeux prioritaires du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau et est structuré selon 4 axes :

- Axe 1 : Restaurer et protéger des secteurs en tête de bassin versant pour assurer sur l'année une eau en quantité et préserver sa qualité pour les milieux et les usages,
- Axe 2 : Réactiver la fonctionnalité des cours d'eau par la restauration de l'hydromorphologie pour renforcer leur capacité de résilience aux aléas, reconquérir une biodiversité et préserver les usages,
- Axe 3 : Préserver et restaurer la qualité de l'eau en amont des captages prioritaires,
- Axe 4 : Marais de Dol : Préserver les espaces naturels humides et développer l'émergence d'une concertation pour atteindre la gestion intégrée du Marais.

Le Contrat territorial respecte les orientations et préconisations du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

LE SAGE DES BASSINS CÔTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE

Le SAGE est un **document règlementaire de planification fixant les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques** à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : le bassin versant.

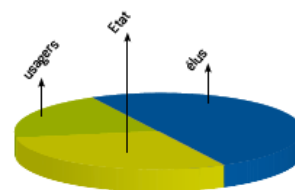
La mise en place d'un SAGE sur les bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne **vise à concilier satisfaction des usages et préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.**



➤ La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE. Elle organise et gère l'ensemble de la démarche SAGE, sous tous ses aspects : déroulement et validation des étapes d'élaboration du SAGE, arbitrages des conflits, suivi et révisions éventuelles du schéma, consultation des partenaires institutionnels et mobilisation des financements. **La CLE est le véritable noyau opérationnel du SAGE. C'est un organe fort de concertation, de mobilisation, de débats et de prise de décisions.**

La CLE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été instituée par arrêté préfectoral en 2004, renouvelée une première fois en 2010, puis une seconde fois en 2017. Actuellement, **le président de la CLE est M. Christophe FAMBON**, Maire de Roz-sur-Couesnon.



La CLE est composée de **54 membres** répartis selon 3 collèges :

- élus : conseillers régionaux, conseillers départementaux, représentants des maires, EPCI, etc.
- usagers : chambres consulaires, fédération de pêche, comité régional de la conchyliculture, associations environnementales, etc.
- représentants de l'Etat : Préfectures, DREAL Bretagne, DDTM35, Agence de l'Eau, Agence Française pour la Biodiversité, IFREMER, etc.

La CLE étant **une commission administrative sans personnalité juridique**, elle doit pouvoir s'appuyer sur une structure juridique porteuse. Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) porte juridiquement la CLE du SAGE depuis 2011. Sa mission est de doter l'assemblée de moyens techniques, juridiques et financiers pour assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE.

➤ Les enjeux du SAGE

9 enjeux sont identifiés dans le SAGE autour de 5 thématiques différentes :

La Gouvernance territoriale

- Assurer la coordination et l'organisation des maîtrises d'ouvrage

La gestion de l'interface Terre-Mer

- Améliorer la qualité des eaux littorales

La gestion quantitative de la ressource en eau

- Définir et mettre en œuvre une gestion intégrée du Marais de Dol
- Gérer la ressource en eau en période d'étiage
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de submersion marine

La qualité de la ressource en eau

- Réduire l'eutrophisation des eaux superficielles
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires

Les milieux aquatiques et zones humides

- Assurer le bon état écologique des masses d'eau
- Connaître, préserver et gérer les zones humides

Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 octobre 2015. Pour assurer sa mise en œuvre opérationnelle, le SBCDol est coordinateur d'un Contrat Territorial (outil contractuel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

Carte d'identité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Surface : 451 km²

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Communes : 39, dont 19 comprises en totalité dans le périmètre (arrêté préfectoral du 26 septembre 2003 fixant le périmètre du SAGE modifié par l'arrêté du 3 juin 2014).

Bassins versants et cours d'eau principaux : le Canal des Allemands, le Bief Jean, le Bief Brillant, le Cardequin, le Guyoult et la Banche.

Linéaire de cours d'eau et canaux : environ 700 Km

Milieu récepteur : les eaux littorales de la Baie du Mont-Saint-Michel.



LE SYNDICAT DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) est un syndicat mixte situé au Nord du département d'Ille-et-Vilaine. Il regroupe 39 communes.

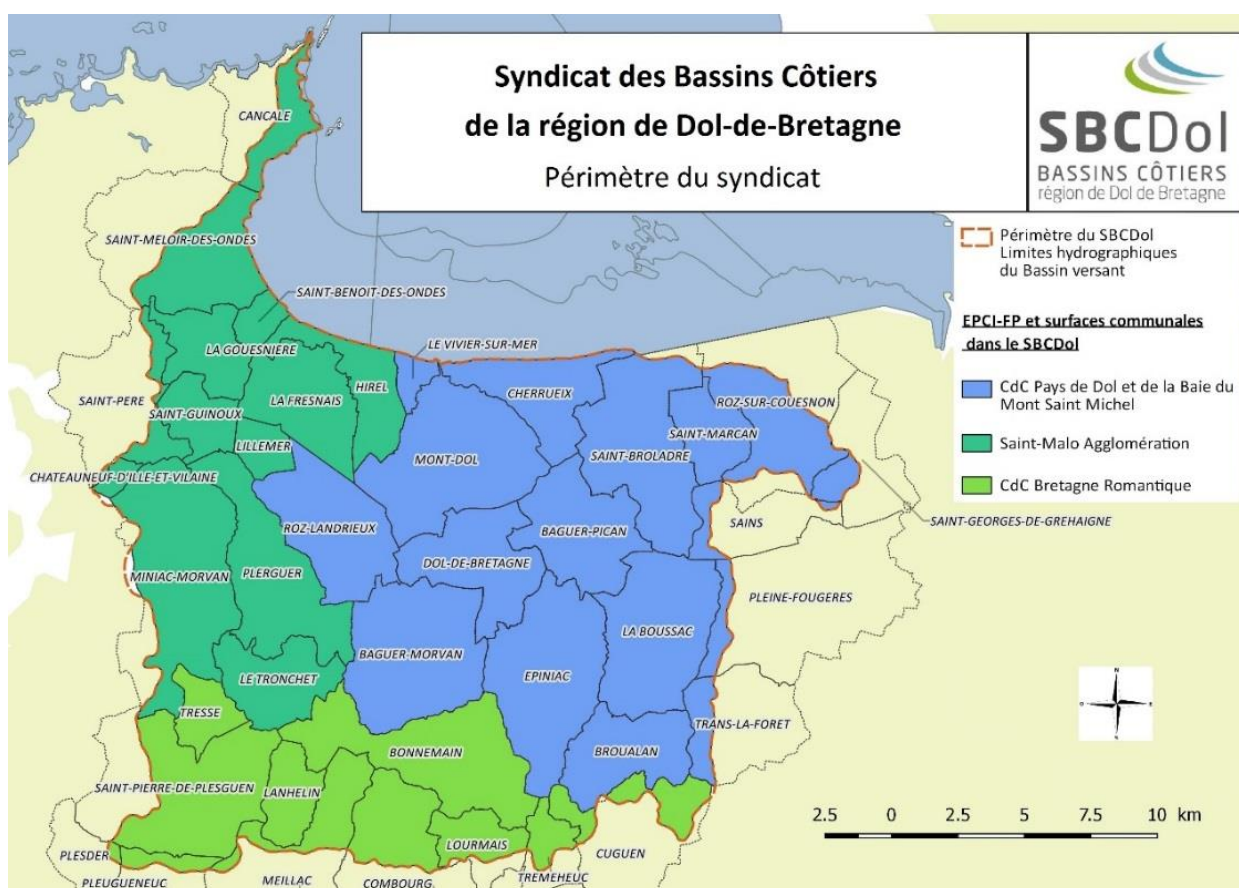


3 intercommunalités (EPCI à fiscalité propre) adhèrent au syndicat dans les limites hydrographiques de leurs communes membres :

- la Communauté de communes du Pays de Dol – Baie du Mont St-Michel
- la Communauté de communes Bretagne Romantique
- la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo - Saint-Malo Agglomération

Le syndicat est présidé par M. Christophe FAMBON.

Le périmètre du SBCDol est identique au périmètre hydrographique du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.



➤ L'objet du syndicat

Le SBCDol a pour objet de **promouvoir et de coordonner une gestion globale des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne** selon les principes suivants :

- Planifier et coordonner les actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques,
- Restaurer, préserver et valoriser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux, aquatiques à l'échelle des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne,
- Promouvoir l'interface Terre-Mer pour améliorer la qualité des eaux littorales,
- Optimiser la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- Préserver et restaurer les cours d'eau, les milieux aquatiques et les zones humides.

➤ **Les compétences du syndicat**

Le SBCDol exerce à la fois une compétence d'animation et de concertation, mais aussi la compétence opérationnelle « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) :

> Compétence d'animation et de concertation

Le syndicat exerce sur la totalité de son périmètre une compétence d'animation et de concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Depuis 2011, le SBCDol est la structure juridique porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Sa mission est de doter la CLE (qui n'a pas de personnalité juridique) de moyens techniques, juridiques et financiers pour la mise en œuvre, la modification ou encore la révision du SAGE. Le SBCDol assure également la coordination du Contrat Territorial des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et est maître d'ouvrage du volet « Milieux Aquatiques » du contrat.

> Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2019, le syndicat exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques. Les 3 EPCI membres du syndicat ont en effet fait le choix de transférer pour partie cette compétence au SBCDol afin **d'assurer une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente et coordonnée à l'échelle des bassins versants**, tel que l'avait préconisé la Commission Locale de l'Eau lors de l'élaboration du SAGE.